JANVIER 1991 À DÉCEMBRE 1995

LIVRE DES MINUTES
BAIE-SAINTE-CATHERINE

LIVRE III





MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE

MÉMORANDUM

Voici le LIVRE III des minutes municipales de Baie-Sainte-Catherine – autrefois nommée Saint-Firmin - de janvier 1991 à décembre 1995 (page 1083 à 1148). La reproduction du livre est en trois (3) parties. Les pages sont numérotées, mais avec des séquences différentes. Bien que se suivant chronologiquement, il manque certaines pages numérotées.

Avril 2018.

Monsieur Stéphane Chagnon, M.A.P. Directeur-général / secrétaire-trésorier











RÉSOLUTION # 08-95

l est proposé par Henri-Paul Chamberland secondé par Albert Boulianne,

Que l'employeur qui viendra travailler dans la Municipalité de Baie Ste-Catherine devra d'abord prendre les personnes compétentes avant d'engager tout autres personnes de la région.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 09-95

est proposé par Henri-Paul Chamberland secondé par Odile Imbeault,

que la résolution # 05-95 soit annulée et que le permis de construction soit donné gratuitement à la CO-OP de Travail récréo-touristique de Baie Ste-Catherine.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 10-95

est proposé par Odile Imbeault, secondé par Henri-Paul Chamberland,

que, dorénavant, aucun dons ne seront donné, à l'exception de la Fabrique St-Firmin.

Accepté à l'unanimité

L'assemblée s'est terminée à 19h20.

maire ou pro-maire

sec.-trés:

ARTHUR AR





Municipalité de Baie Ste-Catherine, Baie Ste-Catherine, Charlevoix.

19lème jour du mois de Janvier 1995. Assemblée spéciale du conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la Salle Municipale à 19h00 et suivant l'avis public.

Sont présents: Monsieur le pro-Maire Maurice Harvey Madame et Messieurs les conseillers: Albert Boullanne, Odile Imbeault, Henri-Paul Chamberland et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés. était aussi présente.

Cette assemblée a pour buts:

- Acceptation du Budget pour l'année 1995.
- Fixer le taux de taxes pour l'année 1995.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

REVENUS

TAXES:
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES:
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES
TRANSFERTS:

TOTAL: 172500

AFFECTATIONS:

Fonds de dépenses en immobilisation Autres fonds Réserves - surplus affecté à l'exercice Réserves - autres

TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS

172500



DÉPENSES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	60694
SÉCURITÉ PUBLIQUE	13025
TRANSPORTS	21031
HYGIENE DU MILIEU	32640
SANTÉ ET BIEN-ETRE	
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	4250
LOISIRS ET CULTURE	1396
ELECTRICITÉ	
FRAIS DE FINANCEMENT	18264
TOTAL:	151300

AFFECTATIONS
Fonds de dépenses en immobilisation

21200

Autres fonds Déficit

TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATION

172500

RÉSOLUTION #11-95

il est proposé par Odile Imbeault secondé par Albert Boullanne

que le budget de l'année 1995 soit accepté tel que présenté ci-

haut.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 12-95

II est proposé par Henri-Paul Chamberland secondé par Raymond Savard

que le taux de taxes foncières soit fixé à 1.5097 du 100 \$ d'évalutation. Ceci comprend la taxe de Police.

Accepté à l'unanimité

sec.-trés.



990

Autres (services rendus)

Je, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour payer les dépenses suivantes pour l'année 1995: 02.110.00 (Législation) rémunération maire et conseillers Allocation de dépenses 192 200 Cotisation de l'employeur 310 Frais de déplacements 670 Fournitures de bureau 02.130.00 (Gestion financière et administrative) 110 Rémunération sec.-trés. 200 Cotisation de l'employeur 250 C.S.S.T. 310 Frais de déplacement 321 Frais de poste 331 Téléphone 340 Publicité, information 413 Vérification et comptabilité 418 Assistance technique Formation et perfectionnement 419 420 Assurances 494 Cotisation à des abonnements 522 Entretien et réparation(bureau) 610 Allments, bolssons 670 Fournitures de bureau 681 Electricité 920 Quote-part 02.140.00 (Elections) Rémunération officiers d'élection 200 Cotisation de l'employeur 670 Fournitures et buletins de vote 02.150.00 (Evaluation) 417 Evaluation 02.190.00 (Autres) 412 Services juridiques 991 Dons et aubventions 02.210.00 (Police) 431 Service de la Police 02.220.00 (Protection contre l'incendie) 110 Rémunération 200 Cotisation de l'employeur 250 C.S.S.T. 310 Frais de déplacement 419 Formation et perfectionnement 421 Assurances 438 **Immatriculation** 523 Entretien, réparation équipement 631 Carburant, hulle, graisse 632 Hulle à chauffage 635 Produits chmiques 650 Vêtements, chaussures,access.



02	320.00	(Voirie Municipale)		
11 31 64	0 Fra	munération inspecteur mun. ils de déplacement ilts outils, accessoires	200 411 990	Cotisation de l'employeur Frais de génie, arpentage Autres
02	330,00	(Enlèvement de la neige)		
52	1 Coi	ntrat d'enlèvement de la nelge		
02	340.00	(Eclairage des rues)		
41	8 Ser	vice techniques	681	Electricité
02	.412.00	(Purification et traitement de l'eau	L)	
32: 52: 68:	2 Fre 1 Ent	munération t et messagerie retien et réparation génie ctricité	200 411 640	Cotisation de l'employeur Services scientifiques et génie Pièces et accessoires
02	413.00	(Réseau de distribution de l'eau		
310 52 640	0 Fra 1 Ent	munération ls de déplacement retien, réparation réseau ces et accessoires	200 411 630	Cotisation de l'employeur Serv. scientifique et génie Chlore, produits chimiques
02	.414 (E	puration des eaux usées)		
520	0 Ser	vices professionnels et de génie		
02	415.00	(Réseau d'égoûts)		
110		nunération ces et accessoires	200	Cotisation de l'employeur
02.	420.00	(Enlèvement et destruction des or	dures	l.
110		nunération èvement des vidanges	200 521	Cotisation de l'employeur Entr. du site (enfouissement)
02.	610.00	(Urbanisme et zonage)		
110		nunération inspecteur Municipal vices techniques	200	Cotisation de l'employeur



02.702.20.00 (Bibliothèque)

321	Frais de poste	340	Publicité, information
419	Formation et perfectionnement	494	Cotisation et abonnemen
370	Volumes et papeterie	990	Autres frais

02.916.00 (Frais de financement à la charge de la Municipalité)

811	Rachat d'obligations	819	Remb. autres dette à long terme
831	Intérête sur obligations	839	Intérêts autre dette à long terme
891	Intérêts sur emprunt à court terme	895	Frais de bange

03.100.00 (Fond de dépenses en immobilisation)

Maire ou pro-maire

sec -trés



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix.

6ième jour du mois de février 1995. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Pro-Maire Maurice Harvey Madame et Messieurs les Conseillers: Albert Boulianne, Odile Imbeault, Henri-Paul Chamberland et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés était aussi présente

L'ardre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION # 13-95

Il est proposé,

que les minutes du 9 janvier, 11 janvier et du 19 janvier 1995 soient acceptés tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMTES POUR ACCEPTATION

5735 5736 5737 5738 5739 5740 5741 5742 5743 5744 5745 5746 5747 5748	Eve Savard Boivin et Gauvin C.S.S.T. Eve Savard Eve Savard Eve Savard Fierre Lacelle Sem. se terminant le 20 janvier 1995 Sem. se terminant le 20 janvier 1995 Eve Savard Achat de cafetière, bouilloire et orloge Pierre Lacelle Sem. du 30 déc. au 20 janvier + voyage SCoeur Eve Savard Sem. se terminant le 27 janvier 1995 Eve Savard Sem. se terminant le 3 février 1995 Eve Savard Sem. se terminant le 3 février 1995 Formulaires Ducharme Mise à jour Min. des Aff. Mun. Balance Taxe de Police S.C.U.A.E. Service professionnels Les systèmes McBee Achat de chèques Bruno Harvey inc. Pose de lum. rue Leclerc + 3 répar. lumières Distribution trois "s" Location de Machine à eau(4 mois) L.P. Tanguay Itée Achat de chlore	240,51 45,58 1070,08 240,51 39,81 440,99 240,51 240,51 110,06 15,00 693,14 307,91 1340,10 31,68 385,29
5749	L.P. Tanguay Itée Achat de chlore	31,68
5750 5751 5752	Pièces d'autos Deschênes Achat de pôles pour rideaux Bell Canada Téléphone	56,58 123,02
3/32	Cabano Kinsway En remplacement du chèque # 5633	110,82

5753 5754 5755 5756 5757 5758 5759 5760 5761 5762 5763	Les publications CCH/FM Imprimerie Charlevoix Centre hospitalier de charl. Programmation Gagnon Programmation Gagnon Les Pétroles Irving Claudine Therrien Claudine Therrien Pierre Lacelle Revenu québec Centre de données fiscales	Mise à jour règlements municipaux Fournitures Analyse d'eau Achat de logiciel (Grand Livre) Mise à jour annuelle(soutien logiciel) Huile à chauffage Enlèvement de la neige Cueillette des vidanges 31 jours de chlore Déductions

TOTAL:

16387,08

133,75 50,48 68,95 5515,42

1406,58 158,53 1800,00 675,00 217,00 395,85 233,42 annulé

RÉSOLUTION # 14-95

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés en plus des 6 chèques du mois demiers qui avaient été suspendu, soit ceux de Welleston Bouchard.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 15-95

Il est proposé par Madame Odile Imbeault, secondé par Monsieur Albert Boulianne,

que la balance de 200,00 \$ qui avait été promis au comité de développement pour l'atelier des tout petits soit versée.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 16-95

Il est proposé par Madame Odile Imbeault secondé par Monsieur Henri-Paul Chamberland,

que Monsieur Albert Boulianne soit nommé pro-maire pour une période de 3 mois.

Accepté à l'unanimité

Gormules Municipales Ear., Farnham (Guébec) - no 145-MST



RÉSOLUTION # 17-95

Il est proposé par Monsieur Albert Boulianne secondé par Madame Odile Imbeault,

que le Module Grand Livre de Programmation Gagnon soit acheté au Montant de 5515,42, formation incluse.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 18-95

Il est proposé par Monsieur Henri-Paul Chamberland, secondé par Monsieur Raymond Savard,

que Madame Eve Savard soit autorisée à signer la demande de projet pour l'article # 25.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 19-95

l est proposé par Monsieur Henri-Paul Chamberland, secondé par Monsieur Albert Boullanne

qu'une rencontre soit demandé avec le comité des loisirs et le comité de développement concernant l'article # 25.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 20-95

l est proposé par Madame Od le Imbeault, secondé par Monsieur Raymond Savard,

qu'une rencontre soit demandé avec M. Bruno Harvey le plus rapidement possible.

Accepté à l'unanimité

L'assemblée s'est terminée à 20h20.

Maire ou pro-maire



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine, Charlevoix

24ième jour du mois de mars 1995. Assemblée spéciale du conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant l'avis de convocation.

Sont présents: Monsieur le pro-maire Albert Boulianne Mesdames et Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey Odile Imbeault, Henri-Paul Chamberland et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Les buts de cette assemblée sont:

- Acceptation de la démission du Maire;
- Nomination du Maire suppléant;
- Autorisation de signer les procès-verbaux et les chèques;
- Nomination du nouveau pro-maire;
- Autorisation de signer le protocole d'entente pour les travaux d'infrastructures;
- Transfert du salaire de Maire au Maire suppléant;
- Autorisation de représenter à la MRC;
- Demande de subvention au député;

Considérant que la procédure n'était pas tout à faite conforme, les conseillers, tous présents ont acceptés d'ajouter un point à l'ordre du jour, soit:

- Décision pour une élection partielle ou par cooptation;

RÉSOLUTION # 21-95

Il est proposé,

que la démission de Monsieur le Maire Antoine Therrien soit acceptée tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 22-95

Il est proposé par Maurice Harvey, secondé par Raymond Savard,

qu'une élection par cooptation soit faite à l'assemblée régulière de Mars pour élire un nouveau Maire.



RÉSOLUTION # 23-95

Il est proposé par Gisèle Dallaire, secondé par Odile Imbeault,

qu'une demande de subvention soit faite au député pour la construction d'un égoût pluvial et pour l'aménagement d'un sîte commercial sur le terrain de la Municipalité de Baie Ste-Catherine.

Accepté à l'unanimité

L'assemblée s'est terminée à 19h45

Le Sweet, sec, tris.

Province de Québec

Municipalité de Bale Ste-Catherine Bale Ste-Catherine, Charlevoix.

6ième jour du mois de mars 1995. Assemblée régulière du conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Pro-maire Albert Boulianne Mesdames et Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Odile Imbeault, Henri-Paul Chamberland, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés. était aussi présente

RÉSOLUTION # 24-95

Il est proposé.

que les minutes du 6 février et du 24 février 1995 soient acceptés tel que lecture faite.



PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

5765	Hydro-Québec Eclairage Public(2 mois)	784,16
5766	Hydro-Québec Salle Municipale	406,00
5767	Hydro-Québec Bâtisse chlore	109,00
5768	Comité de développement dn paiement versement atel, des tout petits	200,00
5769	Eve Savard sem. se terminant le 10 février 1995	240,51
5770	Dany Hovington 7 hrs de pelletage bornes fontaines	50,96
5771	Pierre Lacelle sem. du 23/1 au 10/2 (52,5hrs)	352,85
5772	Annulé	ŕ
5773	Annulé	
5774	Eve Savard sem. se terminant le 17 février 1995	240,51
5775	Antoine Boulianne 50 permis à 10,00 \$	500,00
5776	Benoît Hovington Constr. échelle cabane à chlore	125,00
5777	Société des alcools Achat de boisson pour Municipalité	60,48
5778	Pierre Lacelle sem. du 14 au 24 févr. (48hrs) + voy. à St-Siméon	303,19
5779	Eve Savard sem. se terminant le 24 février 1995	240,51
5780	Joseph Laprise Achat de timbres (comptes de taxes)	110,99
5781	Revenu Québec Rembours, déductions année 1994	429,10
5782	Centre de données fiscales Rembours, déductions année 1994	22,28
5783	Pierre Lacelle sem. du 25/2 au 3/3 (30hrs)	177,24
5784	Pierre Lacelle 28 jours de chlore	196,00
5785	Eve Savard 2 voyages(La Malbaie(asschom) clerm.(TAXES)	90,00
5786	Eve Savard sem. se terminant le 3 mars	240,51
5787	Westburne pièces d'acqueduc	91,22
5788	Poitras, Lavigueur ass. Cautionnement secrétaire	150,00
5789	MRC de CharlEst Quote part MRC	2931,50
5790	Pièces d'autos Deschênes Fournitures	36,53
5791	Variété Belley Cadeau au maire	34,34
5792	Dufour, Chevrolet, oldsmobile Inspection du camion d'incendle	193,61
5793	J.A. Guérin et Fils Fournitures	73,15
5794	Bruno Harvey inc. Réparation 3 lumières défectueuses	239,30
5795	Imprimerie Charlevolx Fournitures	11,66
5796	Municipalité St-Siméon Par. Enlèvement des ordures	490,00
5797	Claudine Therrien Cueillettes des vidanges	675,00
5798	Claudine Therrien Enlèvement de la neige	1800,00
5799	U.M.R.C.Q. Courrier spécial	27,34
5800	Les pétroles Irving Huile à chauffage	181,87
5801	Cain, Lamarre, Wells avocats services professionnels	1079,65
5802	Bell Canada Téléphone	141,02
5803	Epicerie Laprise	66,64
5804	Revenu Québec Déductions	339,58
5805	Centre de données fiscales Déductions	250,31



RÉSOLUTION # 25-95

l est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés à l'exception de celui de Bruno Harvey qui est retenu jusqu'à nouvel ordre.

Accepté à l'unanimité

ELECTION PAR COOPTATION

RÉSULTAT DE LA MISE EN CANDIDATURE AU POSTE DE MAIRE

Lundi, le 6 mars 1995

En tant que Présidente d'élection, je déclare élu par acclamation au Poste de Maire:

ALBERT BOULIANNE

Présidente d'élection

RÉSOLUTION # 26-95

Il est proposé par Maurice Harvey secondé par Raymond Savard,

Que Madame Odile Imbeault soit nommé pro-maire pour une période de trois(3) mois.

accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 27-95

Il est proposé par Gisèle Dallaire, secondé par Odile Imbeault,

Que Monsieur Albert Boulianne soit autorisé à signer le protocole d'entente pour les travaux d'infrastructures.

AVIS DE MOTION est donné par Henri-Paul Chamberland concernant le règlement sur la taxe d'eau commerciale.



RÉSOLUTION # 28-95

Il est proposé par Odile Imbeault, secondé par Henri-Paul Chamberland,

Que Monsieur Antoine Boulianne et Monsieur Pierre Lacelle soient autorisés à aller à la réunion du COMUR à La Malbaie, le 20 mars 1995.

Accepté à l'unanimité

L'assemblée s'est terminée à 20h05.

x allert Barliann Maire - Eue Savard

SERMENT DU MAIRE

Je, Albert Boulianne, ayant été nommé Maire, jure solennellement que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mes connaissances et de mon jugement.

Ainsi que Dieu me soit en aide!

albert Boulianne

Assermenté devant moi, à Baie Ste-Catherine, ce _____ième jour de mars 1995.

Eve Savard



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

3ième jour du mois d'avril 1995. Assemblée régulière du conseil Municipale te nue à l'endroit habituel des séances soit dans la salle Municipale à 19h00 et suivant le code de la Province de Québec.

Sont présents: M. le Maire Albert Boulianne Mesdames et Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Odile Imbeault, Henri-Paul Chamberland, Gisèle Dalaire et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés. était aussi présente

RÉSOLUTION # 29-96

Il est proposé,

que les minutes du 6 mars 1995 soient acceptés tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

5806	HYDRO-QUÉBEC	SALLE MUNICIPALE	595,95
5807	HYDRO-QUÉBEC	BATISSE CHLORE	143,03
808	CHRISTIAN SCHWEITZE	R ACHAT DE ROUTEILLE D'EAU	19,00
5809	EVE SAVARD	SEM. SE TERM LE 10 MARS 1995	240,51
5819/	HYDRO-QUÉBEC ECLA	AIRAGE PUBLIC	358,98
5811	ANTOINE THERRIEN	RÉMUN MAIRE (PMENT FINAL)	1087,76
5812	DANY HOVINGTON	16H. DE PALLETAGE B. FOTAINE	116,48
5813	EVE SAVARD	SEM. SE TERM. LE 17 MARS 1995	240,51
5814	S.A.A.Q.	IMMATRIQULATION	1093,00
5815	ANTOINE BOULIANNE	VOYAGE À LAMALBAIE + DÉP.	47,00
5816	DISTRIBUTION L.P.B.	FOURNITURES	40,34
5817	PIERRE LACELLE	44 M. DE MAINTENANCE	292,02
5818	EVE SAVARD	SEM. SE TERM. LE 24 MARS +DÉP. COM	
5819	EVE SAVARD /	SEM. SE TERMINANT LE 31 MARS	240,51
5820	JOSEPH LAPRISE \	ACHAT DE TIMBRES	49,00
5821	PIERRE LACELLE	31 JOURS DE CHLORE	217,00
5822	CLAUDINE THERRIEN	ENLEVEMENT DE LA NEIGE	1800,00
5823	CLAUDINE THERRIEN	CUEILLETTE DES VIDANGES	675,00
5824	BIBLIO SERVICE \	FOURNITURES POUR BIBLIOTHEQUE	34,47
5825	BELL CANADA	TÉLÉPHONE	130,11
5826	MARCHÉ HOVINGTON		338,37
5827	LES PÉTROLES IRVING	HUILE A CHAUFFAGE	108,49
5828	U.M.R.C.Q.	COURRIER SPÉCIAL	13,67
5829	J.A. GUÉRIN ET FILS		4,28
5830	FORMULES MUNICIPAL		222,14
5831	IMPRIMERIE CHARLEVO		70,10
			,





Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

3ième jour du mois d'avril 1995. Assemblée régulière du conseil Municipale te nue à l'endroit habituel des séances soit dans la salle Municipale à 19h00 et suivant le code de la Province de Québec.

Sont présents: M. le Maire Albert Boulianne Mesdames et Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Odile Imbeault, Henri-Paul Chamberland, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés, était aussi présente

RÉSOLUTION # 29-95

Il est proposé,

que les minutes du 6 mars 1995 soient acceptés tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

5806		SALLE MUNICIPALE	595,95
5807	HYDRO-QUÉBEC	BATISSE CHLORE	143,03
5808	CHRISTIAN SCHWEITZEI		19,00
5809	EVE SAVARD	SEM. SE TERM. LE 10 MARS 1995	240,51
5810	HYDRO-QUÉBEC ECLA	RAGE PUBLIC	358,98
5811	ANTOINE THERRIEN	RÉMUN. MAIRE (PMENT FINAL)	1087,76
5812	DANY HOVINGTON	16H, DE PELLETAGE B, FOTAINE	116,48
5813	EVE SAVARD	SEM. SE TERM. LE 17 MARS 1995 IMMATRICULATION	240,51
5814	S.A.A.Q.	IMMATRICULATION	1093,00
5815	ANTOINE BOULIANNE	IMMATRICULATION 1 VOYAGE Ä LAMALBAIE + DÉP. FOURNITURES	47,00
5816		FOURNITURES	40,34
5817	PIERRE LACELLE	44 H. DE MAINTENANCE	292,02
5818	THE ART OF A S A A A A A A A A A A A A A A A A A	SEM. SE TERM. LE 24 MARS +DÉP. COMU	JR250,46
5819	EVE SAVARD	SEM. SE TERM. LE 24 MARS +DEP. COMU SEM. SE TERMINANT LE 31 MARS ACHAT DE TIMBRES 31 JOURS DE CHLORE ENLEVEMENT DE LA NEIGE CUEILLETTE DES VIDANGES FOURNITURES POUR BIBLIOTHEQUE TÉLÉPHONE	240,51
5820	JOSEPH LAPRISE	ACHAT DE TIMBRES	49,00
5821	PIERRE LACELLE	31 JOURS DE CHLORE	217,00
5822	CLAUDINE THERRIEN	ENLEVEMENT DE LA NEIGE	1800,00
5823	CLAUDINE THERRIEN	CUEILLETTE DES VIDANGES	675,00
5824	BIBLIO SERVICE	FOURNITURES POUR BIBLIOTHEQUE	34,47
5825	BELL CANADA	TÉLÉPHONE	130,11
5826	MARCHÉ HOVINGTON		338,37
5827	LES PÉTROLES IRVING	HUILE A CHAUFFAGE	108,49
5828	U.M.R.C.Q.	COURRIER SPÉCIAL	13,67
5829	J.A. GUÉRIN ET FILS		4,28
5830	FORMULES MUNICIPALE	S FEUILLES LIVRES MINUTES	
5831	IMPRIMERIE CHARLEVO		70,10
5832	CENTRE HOSPITALIER	DE CHARL. ANALYSE D'EAU	39,40
5833	REVENU QUÉBEC	DÉDUCTIONS	318,65
5834	CENTRE DONNÉES FISC	CALES DÉDUCTIONS	286,77



RÉSOLUTION #30-95

Il est proposé,

que les comptes soient payés et acceptés tel que présentés.

accepté à la majorité contre: H.-P. Chamberland pour ch. ant. therrien

RÉSOLUTION #31-95

Il est proposé par Odile Imbeault, secondé par Maurice Harvey,

qu'un appul soit donné à la société Linéenne pour le contrat de Pointe-Noire avec certaines restrictions.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 32-95

Il est proposé par Henri-Paul Chamberland secondé par Maurice Harvey,

qu'une rencontre soit demandé pavec le Club de Motoneiges du Fjord concernant la piste de Motoneige qui passe sur l'acottement de la rue Leclerc pour qu'ils puissent trouver une solution viable pour tous.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION# 33-95

Il est proposé par Raymond Savard, secondé par Odile Imbeault,

que le reteiner avec François Bouchard soit accepté au Montant de 1200,00 \$ pour l'année 1995.

Accepté à l'unanimité

AVIS DE MOTION Avis de motion est donné par Maurice Harvey concernant les Mesures d'urgence.

AVIS DE MOTION Avis de motion est donné par Odile Imbeault concernant les versements à payer pour les taxes.

- Demander rencontre avec Société Linéenne
- Information logo de la Municipalité (Prix)

L'assemblée s'est terminée à 20h35

Maire

sec.-trés.



Municipalité de Baie Ste-Catherine, Baie Ste-Catherine, Charlevoix.

11ième jour du mois d'avril 1995. Assemblée spéciale du conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle Municipale à 20h00.

Les conseillers sont tous présents et renoncent à l'avis de convocation.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne Mesdames et Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Odile Imbeault, Henri-Paul Chamberland, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés. était aussi présente.

RÉSOLUTION # 34-95

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle demande de survol d'hélicoptère a été présentée par la Cie Héli-Express le 28 mars 1995;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Baie Ste-Catherine a étendu les limites territoriales aquatiques pour inclure une partie du St-Laurent et du Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac a également étendu les limites territoriale aquatique pour préserver son secteur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme l'extension du territoire permet la protection de l'environnement concerné;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Tadoussac a fait une demande adressée au Ministère de l'Environnement du Canada et du Québec dans le passé pour s'assurer du contrôle environnemental pour la préservation de la qualité de vie des citoyens et d'éviter le harcèlement de ressource faunique menacé tels les baleines et les belugas.

CONSIDÉRANT QU'il est du ressort de tous et chacun de s'assurer du respect de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de Tadoussac a pris position depuis plusieurs années sur le dossier des hydravions et exploitation des hélicoptères;

CONSIDÉRANT QU'il est soucieux d'éviter des problèmes similaires aux bases d'hydravions de St-Augustin;

CONSIDÉRANT l'appui de la M.R.C. de la Haute Côte-Nord à l'opposition pour la Municipalité:



CONSIDÉRANT l'appui de la M.R.C. de la Haute Côte-Nord à l'opposition pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les activités économiques ne rapportent rien aux localités concernés et sont discutables à la qualité de vie des citoyens et à l'environnement perturbé;

CONSIDÉRANT la pétition signée par plus de 400 résidants de la Municipalité de Tadoussac indiquant leur opposition à l'implantation d'héliport ou de base d'hydravions dans les limites immédiates de la Municipalité de Tadoussac, l'embouchure de la Rivière Saguenay et de la Baie de Tadoussac et demande au Ministre des Transports du Canada de désigner le territoire de la Municipalité comme zone d'exclusion aérienne ainsi que la Municipalité de Baie Ste-Catherine;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et résolu unanimement

que la Municipalité de Baie Ste-Catherine réitère son opposition aux opérations commerciales pour le survol en hélicoptères à l'intérieur de son territoire.

que demande soit adressée au Ministère de l'Environnement, au Ministère des transports de s'assurer que la Baie de Tadoussac et l'embouchure du Saguenay soient considéré comme étant à l'intérieur d'une agglomération villageoise faisant partie du territoire des Municipalités de Tadoussac et de Bale Ste-Catherine de tel sorte que le Gouvernement du Canada a jugé applicable audit territoire l'article 534 des règlements de l'air.

que le conseil des M.R.C. et les Municipalités de Baie Ste-Catherine et de Tadoussac puisse participer activement aux communications publiques nécessaires à la sensibilisations publiques nécessaires à la sensibilisation du gouvernement du Canada et du public touchant la problématique d'amerrissage et atterrissage de survol à la basse altitude et du décollage d'aéronef, d'hydravion, d'hélicoptères et avions à partir du territoire sur juridiction des Municipalités de Tadoussac et de Baie Ste-Catherine pour la protection des caractères culturels, historique, touristique et faunique du territoire des 2 Municipalités concernant la sauvegarde des objectifs de conservation et de mise en valeur du Parc marin du Saguenay couvrant aussi ces territoires.

que copie de résolution soit retransmise aux instances concernées.

L'assemblée s'est terminée à 20h20.

Maire

Sec.-trés.



Municipalité de Baie Ste-Catherine, Baie Ste-Catherine, Charlevoix

1er jour du mois de Mai 1995. Assemblée régulière du conseil Municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle Municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de québec.

Sont présents: M. le Maire Albert Boulianne Mesdames et Messieurs les conseillers: Maurice H. Harvey, Odile Imbeault, Henri-Paul Chamberland, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés. était aussi présente.

Lordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION #35-95

il est proposé,

que les minutes du 3 avril 1995 soient acceptés tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

5835	Biblio	Participation vélo-biblio	34,19
5836	Eve Savard	Sem. se terminant le 7 avril 1995	240,51
5837	Eve Savard	Sem. se terminant le 14 avril 1995	240,51
5838	Eve Savard	Sem. se terminant le 21 avril 1995	240,51
5839	Eve Savard	Sem. se terminant le 28 avril 1995	240,51
5840	Albert Boulianne	1er pmt rémunération	967,10
5841	Maurice H. Harvey	1er pmt rémunération	580,43
5842	Odile Imbeault	1er pmt rémunération	580,43
5843	HPaul Chamberland	1er pmt rémunération	580,43
5844	Gisèle Dallaire	1er pmt rémunération	580,43
5845	Raymond Savard	1er pmt rémunération	580,43
5846	Bell Canada	Téléphone	92,72
5847	C.S.S.T.	Contribution 1995	733,74
5848	Revenu Québec	Déductions	406,25
5849	Centre de données fisc.	Déductions	190,46
5850	Hydro-Québec	Eclairage public	358,98
5851	Claudine Therrien	Enlèvement de la Neige	1800,00
5852	Claudine Therrien	Cueillette des vidanges	675,00
5853	Pierre Lacelle	30 jours de chlore	210,00
5854	U.M.R.C.Q.	Courrier spécial	58,71
5855	Les publications CCH/FM	•	135,00
5856	Les pétroles Irving	, ,	
J000	res betroies irving	Huile à chauffage	228,18

TOTAL: 9754.52



RÉSOLUTION # 36-95

Il est proposé,

que les comptes soient payés et acceptés tel que Accepte a Comminanti D

présentés.

RÉSOLUTION # 37-95

Il est proposé par Odile Imbeault, secondé par Raymond Savard

qu'un dons de 100\$ soit donné à la fabrique pour son

souper paroissial.

RÉSOLUTION # 38-95

Il est proposé par Maurice Harvey, secondé par Odlle Imbeault,

que les fusils à plomb soient prohibés ici dans tout le territoire de la Municipalité. Si quelqu'un est vu entrain de tirer dans le village avec cet arme, nous prendrons les mesures qui s'imposent.

- Envoyer carte de félicitation au Gîte entre Mer et Monts, Réjean Ouellet et Johanne Bédard.
- Faire signer Livre d'or lors de la visite de l'Archevêque au souper paroissial du 6 mai prochain.

L'assemblée s'est terminée à 19h50.

Accept à à l'unanimité &

Accepte a l'unamin it



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine, Charlevoix

5ième jour du mois de juin 1995. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h05 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boullanne Mesdames et messieurs les conseillers: Odile Imbeault, Henri-Paul Chamberland, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION # 39-95

Il est proposé,

que les minutes du 11 avril et du 1er mai soient acceptés tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

5857	Claudine Therrien	10% contrat enlèvement de la neige	1200,00
5858	Fabrique St-F rm n	Dons pour souper	1 ,
5859	Commission mun. du qu	é. Remboursement d'obligations	7293,08
5860	Eve Savard	Sem. se terminant le 5 mai	240,51
5861	Christian Schweitzer	3 bouteilles d'eau	13,50
5862	Pierre Lacelle	22hrs avril, 33 hrs mai	369,89
5863	Eve Savard	Sem. se terminant le 12 mai	240,51
5864	Eve Savard	Sem, se terminant le 19 mai	240,51
5865	Eve Savard	Sem, se terminant le 26 mai	240,51
5866	Joseph Laprise	2 avis publics	26,30
5867	Dany Hovington	Travaux rue Leclerc (52,5hrs)	331,02
5868	Joseph Laprise	1 avis public	13,15
5869	Emmanuel Savard	Travaux rue Leclerc (61,5hrs)	418,80
5870	Eve Savard	sem, se terminant le 2 juin	240,51
5871	Pierre Lacelle	42 hrs de maintenance	286,46
5872	Pierre Lacelle	31 jours de chlore	217,00
5873	Westburne	Pièces d'acqueduc	218,40
5874	Hydro-Québec	Salle Municipale	478,72
5875	Hydro-Québec	Bâtisse chlore	108,89
5876	MRC de CharlEst	Comptes de taxes	264,37
5877	Antoine Boulianne	14 heures de travaux (réseau)	101,92
5878	Epicerie Laprise	,	47,93
5879	J.A. Guérin et Fils	Foumitures	80,91
5880	Bell Canada	Téléphone	111,59
5881	Hydro-Québec	Eclairage Public	412,94
5882	Ministre des Finances	Service de la Police	2937,00
5883	Imprimerie Charlevoix	Fournitures	18,46
	850		* *



5884	Laboratoire génie Sanita	ire Analyse d'eau	19,03
5885	U.M.R.C.Q.	Courrier spécial	51,88
5886	Poitras, Lavigueur inc.	Assurance pompiers volontaires	490,50
5887	Claudine Therrien	Cueillettes des vidanges	675,00
5888	Revenu Québec	Déductions	314,99
5889	Centre fiscal	Déduction	289,81
5890	Marie-Anna Asselin	7 assemblée + 1 Grand ménage	210,00

total:

18304.09

RÉSOLUTION # 40-95

Il est proposé,

que les comptes soient payés et acceptés tel que présentés.

accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 41-95

Il est proposé par Odile Imbeault, secondé par Raymond Savard,

que le rapport financier 1994 soit accepté tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 42-95

Il est proposé par Odile Imbeault, secondé par Gisèle Dallaire,

qu'un projet d'amendement aux règlement # 49 pour agrandir la zone 14-CH, 4-CH, pour autoriser certains types de commerces dans la zone 29-F, y compris la clause CE.

qu'un projet d'amendement au règl. # 48 intitulé "règlement relatif aux permis et certificats, au conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction, le règlement numéro 49 intitulé "Rètlement de lotissement" et le règlement 51 intitulé "règlement de construction", de façon générale.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 43-95

Il est proposé par Odile Imbeault, secondé par Henri-Paul Chamberland,

que Bemard Gagnon Electrique soit chois pour avoir soin du réseau d'éclairage à 300\$ pour 36 mois pour 50 luminaires, taxes non-incluses.



RÉSOLUTION # 44-95

Il est proposé par Gisèle Dallaire, secondé par Raymond Savard,

que l'armoirie que Monsieur Guillaume Asselin a dessiné pour représenter la Municipalité de Baie Ste-Catherine soit choisi au montant de 300\$.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 45-95

Il est proposé par Gisèle Dallaire, secondé par Odile Imbeault,

qu'une commande de 1000 Armoiries de la Municipalité de Baie Ste-Catherine soit commandé à la Compagnie Médaille d'or inc. au montant de 1,12 \$ l'unité.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 46-95

Il est proposé par Henri-paul Chamberland secondé par Raymond Savard

que Mme Eve Savard et M. Antoine Boulianne soient autorisés à aller à l'assemblée du COMUR le 12 juin prochain.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 47-95

Il est proposé par Gisèle Dallaire, secondé par Odile Imbeault,

que Mme Eve Savard soit autorisé à aller à une réunion pour les Elections 1995 à La Malbaie, le 21 juin prochain.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 48-95

Il est proposé par Gisèle Dallaire secondé par Odile Imbeault,

que la Municipalité autorise Transport Québec à effectuer les travaux au quai de la Traverse Bale Ste-Catherine / Tadoussac.



RÉSOLUTION # 49-95

Il est proposé par Gisèle Dallaire, secondé par Odile Imbeault,

que Monsieur Raymond Savard soit nommé pro-maire pour une période de 3 mois.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 50-95

Il est proposé par Gisèle Dallaire secondé par Odile Imbeault,

qu'une demande soit faite au Ministère des Transports pour qu'il y ait comme autrefois, des cabinets d'aisances à la halte du 2e Lac.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 51-95

Il est proposé par Odile Imbeault, secondé par Henri-Paul Chamberland,

que le repas soit donné aux bénévoles pour le nettoyage de la Plage. Des Hot-dogs et liqueurs y seront servis.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 52-95

Il est proposé par Odile Imbeault, secondé par Henri-Paul Chamberland,

qu'un délégué de la Municipalité soit autorisé à aller à Ottawa avec les Maires des MRC pour discuter du dossier du Chômage dans STIMINANO & Charlevoix, dépenses payés.

RÉSOLUTION # 53-95

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assembleé à 20h40.



Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine, Charlevoix

3ième jour du mois de juillet 1995. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, solt dans la salle municipale à 19h05 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne Mesdames et messieurs les conseillers: Odile Imbeault, Henri-Paul Chamberland, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION # 54-95

Il est proposé,

que les minutes du 5 juin 1995 soient acceptés tel que lecture faite mais en rectifiant la résolution # 43-95; enlever le mot choisi en le remplacant par le mot engagé.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

5891	Joseph Laprise	1 rouleau de timbres	49,00
5892	Pascal Gaudreault	Travaux dépotoir	360,00
5893	Emmanuel Savard	31.5 hrs de travaux dépot. + Leclerc	191.38
5894	Eve Savard	Sem. se term. le 9 juin 1995	240.51
5895	Dany Hovington	39.5 hrs de travaux dépot. + Leclerc	225.97
5896	Guillaume Asselin	Logo de la Municipalité	340,00
5897	Hydro-Québec	Eclairage Public	443.55
5898	Bell Canada	Téléphone	140.81
5899	Eve Savard	Sem, se term, le 16 juin 1995	240.51
5900	Dany Hovington	31.5 hrs de travaux	191.38
5901	Albert Boulianne	Permis de chasse à l'ours	46.74
5902	Eve Savard	Sem. se term. le 23 juin 1995	240.51
5903	Dany Hovington	8.5 hrs de travaux pelouse	61.88
5904	Joseph Laprise	1 avis public (eau)	13.15
5905	Eve Savard	Sem. se term. le 23 juin 1995	240.51
5906	J.A. Guérin et Fils	Foumitures	43.42
5907	Imprimerie Charlevoix	Fournitures	63.10
5908	Fonds de Fourn, et de l'ai	meubl, Fournitures	121.38
5909	Christian Schweitzer	Bouteille d'eau	24.58
5910	Distribution trois "s"	Location machine eau (3 mois)	31.68
5911	Dicom Express	Courrier spécial	13.40
5912	Claudine Therrien	Enlèvement des ordures	675.00
5913	Annulé		
5914	Pierre Lacelle	18 jours de chlore	126,00
5915	Antoine Boulianne	4 jours de chlore	28.00
	* *		



5916	Antoine Boulianne	38 hrs de travaux mun.	258.14
5917	Pierre Lacelle	12 permis à 10\$	120.00
5918	Pierre Lacelle	4% de vacance	135.38
5919	Charles-Henri Dufour	8 jours de chlore	56.00
5920	Charles-Henri Dufour	37 hrs de maintenance	260.88
5921	Bernard Gagnon Electric	que pnit contrat	341.87

RÉSOLUTION # 55-95

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présenté.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 56-95

Il est proposé par Raymond Savard, secondé par Odile Imbeault, que la démission de M. Pierre Lacelle soit acceptée.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 57-95

Il est proposé par Odile Imbeault, secondé par Gisèle Dallaire,

que M. Antoine Boulianne soit engagé temporairement comme inspecteur municipal, Garde Feu, homme de maintenance et pour le système de chloration de l'eau.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 58-95

Il est proposé par Odile Imbeault secondé par Gisèle Dallaire,

qu'une demande soit refaite pour avoir un inspecteur municipal, Garde feu, homme de maintenance et pour qu'il ait soin du système de chloration.

Accepté à l'unanimité

Madame Odile Imbeault quitta la salle à 19h40.

RÉSOLUTION # 59-95

Il est proposé par Gisèle Dallaire, secondé par Raymond Savard,

que le règlement # 40-90, soit le règlement sur l'arrosage. soit mis en force jusqu'à nouvel ordre.



RÉSOLUTION # 60-95

Il est proposé par Raymond Savard, secondé par Gisèle Dallaire,

qu'un mandat soit donné au Groupe Intech pour effectuer un analyse Phisico-chimique à notre réseau d'acqueduc actuel. Voici la description des travaux pour ce mandat au montant de 1420.00\$ (taxes non-incluses):

- Tous les frais de déplacement;

- Prise d'échantillons d'eau pour analyse;

- Analyse de l'eau par un laboratoire spécialisé selon les recommandation du Ministère de l'environnement de façon à connaître la nature exacte de l'eau à traiter (870.00\$)
- Démarches avec le Ministère de l'Environnement dans le but de discuter du traitement proposé selon le type d'eau à traiter;

- Etablissement d'un coût pour l'installation d'un pilote.

Accepté à l'unanimité

REGLEMENT # 58.59.60 EN ANNEXE

RÉSOLUTION # 61-95

Il est proposé par Raymond Savard secondé par Gisèle Dallaire,

brisée.

qu'une barrière soit achetée pour le dépotoir pour remplacer celle

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 62-95

Mme Gisèle Dallaire propose la levée de l'assemblée à 20h10.

Eve Saward, section.



MUNICIPALITÉ DE BAIE STE-CATHERINE M.R.C. DE CHARLEVOIX-EST (QUÉBEC)

REGLEMENT NUMÉRO 59

AUX FINS DE MODIFIER LE REGLEMENT NUMÉRO 49 INTITULÉ "REGLEMENT DE ZONAGE", DE FAÇON A AUTORISER CERTAINS TYPES DE COMMERCES DANS LA ZONE 29-F

ASSEMBLÉE du conseil municipal de la municipalité de Bale Ste-Catherine tenue le 3ième jour du mois de juillet 1995, à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle étalent présents:

SON HONNEUR LE MAIRE ALBERT BOULIANNE LES CONSEILLERS:

- HENRI-PAUL CHAMBERLAND
- GISELE DALLAIRE
- RAYMOND SAVARD

Tous membres du Conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Baie Ste-Catherine est régle par le "Code municipal du Québec";

CONSIDÉRANT que lors d'une séance de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 49 fut adopté le 7ième jour du mois de décembre 1992:

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir aux villégiateurs et touristes de Bale Ste-Catherine des produits et services susceptibles de leur permettre de répondre sur place à leurs besoins;

CONSIDÉRANT que le Conseil de cette municipalité juge approprié de préserver l'esthétique du corridor visuel de la route 138 et du fleuve.

IL EST PROPOSÉ PAR GISELE DALLAIRE

SECONDÉ PAR RAYMOND SAVARD.

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR REGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NO 59 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT:

ARTICLE 1.
Le présent règlement est intitulé:

AUX FINS DE MODIFIER LE REGLEMENT

NUMÉRO 49 INTITULÉ "REGLEMENT DE

ZONAGE", DE FAÇON A AUTORISER CERTAINE

TYPES DE COMMERCES DANS LA ZONE 29-F

ARTICLE 2.
Le présent règlement a pour objet de modifier, le règlement de zonage numéro 49 de cette municipalité, afin d'autoriser certains types de commerces dans la zone 29-F



- ARTICLE 3.-Le règlement numéro 49 intitulé "Règlement de zonage" est, par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:
- La grille de spécification faisant partie intégrante ARTICLE 3.1de ce règlement est modifié, de façon à ajouter, sous la colonne "29-F",
 - à la linge "Cc: Commerce et service locaux et régionaux", l'expression "o";
 - à la ligne "Ce: Commerce et service b) d'hébergement et de restauration", l'expression "o";
- ARTICLE 4.-CLAUSE DU REGLEMENT: Le dépotoir municipal qui est situé dans cette zone aura priorité sur les commerces gul s'y implanteront.
- Le présent règlement entrera en vigueur ARTICLE 5.conformément à la loi.

ADOPTÉ A BAIE STE-CATHERINE CE 3ième jour du mois de juillet 1995

Albert Boulianne, Maire

Luc Sayand, sectris.

Eve Savard, sectris.



REGLEMENT NUMÉRO 58

AUX FINS DE MODIFIER LE REGLEMENT NUMÉRO 49 INTITULÉ "REGLEMENT DE ZONAGE", DE FAÇON A GRANDIR LA ZONE 14-CH

ASSEMBLÉE du Conseil municipale de la Municipalité de Baie Ste-Catherine tenue le 3ième jour du mois de juillet 1995, à 19h00, à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle étalent présents:

SON HONNEUR LE MAIRE ALBERT BOULIANNE LES CONSEILLERS:

- HENRI-PAUL CHAMBERLAND
- GISELE DALLAIRE
- RAYMOND SAVARD

Tous membres du Conseil et formant quorum.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Bale Ste-Catherine est régie par le "Code Municipal du Québec";

CONSIDÉRANT que lors d'une séance de ce Conseil, le règlement de zonage portant le numéro 49 fur adopté le 7ième jour du mois de décembre 1992;

CONSIDÉRANT la nécessité aux villégiateurs et touristes de Baie Ste-Catherine des produits et services susceptibles de leur permettre de répondre sur place à leurs besoins;

CONSIDÉRANT que le Conseil de cette municipalité juge approprié de préserver l'esthétisme du corridor visuel de la route 138 et du fleuve.

IL EST PROPOSÉ PAR GISELE DALLAIRE.

APPUYÉ PAR RAYMOND SAVARD.

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR REGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NO 58 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT:

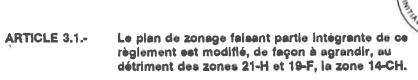
ARTICLE 1.
Le présent règlement est intitulé:

AUX FINS DE MODIFIER LE REGLEMENT

NUMÉRO 49 INTITULÉ "REGLEMENT DE

ZONAGE", DE FAÇON A AGRANDIR LA ZONE 14CH

- ARTICLE 2.- Le présent règlement a pour objet de modifier, le règlement de zonage numéro 49 de cette municipalité, afin d'agrandir la zone 14-CH
- ARTICLE 3.- Le règlement numéro 49 intitulé "Règlement de zonage" est, par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:



Le tout, tel qu'illustré par le plan en annexe.

ARTICLE 4.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ A BAIE STE-CATHERINE CE 3ième jour du mois de juillet 1995.

Albert Boulianne, Maire

Eve Savard, sec.-trés.



MUNICIPALITÉ DE BAIE-SAINTE-CATHERINE M.R.C. DE CHARLEVOIX-EST (QUÉBEC)

RÈGLEMENT NUMÉRO 60

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 48 INTITULÉ
"RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX
CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE
CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS
DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION", LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 49 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE", LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 50 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE
LOTISSEMENT" ET LE RÈGLEMENT 51 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION", DE FAÇON GÉNÉRALE

ASSEMBLÉE du Conseil municipal de la municipalité de Baie Sainte-Catherine tenue le sième jour du mois de juin 1995, à 19 heures 60, à l'endroit ordinaire des réunions du Conseil, à laquelle étaient présents:

SON HONNEUR LE MAIRE: LES CONSEILLERS:

ISELE	D /	LLAIR	
AYMON	0	SAVA	0
			-

Tous membres du Conseil et formant quorum.



Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du Conseil de la manière et dans le délai prévus par la Loi;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Baie-Sainte-Catherine est régie par le "Code municipal du Québec";

CONSIDÉRANT que lors d'une séance de ce Conseil, les règlements d'urbanisme portant les numéros 48, 49, 50 et 51 furent adoptés le <u>7</u> ième jour du mois de <u>lecembre</u> 1992:

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir aux villégiateurs et touristes de Baie-Sainte-Catherine des produits et services susceptibles de leur permettre de répondre sur place à leurs besoins;

CONSIDÉRANT que le Conseil de cette municipalité juge approprié de préserver l'esthétisme du corridor visuel de la route 138 et du fleuve.

IL EST PRO	OPOS	SE PAR:	
RAY MO	N'D	SAVARD	
APPUYÉ P	AR:		
GISELE	DA	LAIRE	

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NO 60 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT:

ARTICLE 1.- Le présent projet de règlement est intitulé:

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT

NUMÉRO 48 INTITULÉ "RÈGLEMENT RELATIF

AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX



CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION", LE RÈGLEMENT NUMÉRO 49 INTITULÉ "RÈGLEMENT NUMÉRO 50 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT" ET LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT" ET LE RÈGLEMENT 51 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION" DE FAÇON GÉNÉRALE

ARTICLE 2.-

Le présent projet de règlement a pour objet de modifier, de façon générale, les règlements d'urbanisme numéros 48, 49, 50 et 51 de cette municipalité, afin notamment de les rendre conformes aux modifications apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ARTICLE 3.-

Le règlement numéro 48 intitulé "Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction" est, par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:

ARTICLE 3.1.-

Le paragraphe 1° de l'article 4.5 est modifié de telle sorte qu'est ajouté, suite à l'expression "cadastre", l'expression "qui sont conformes au règlement de lotissement de la municipalité ou qui, s'ils n'y sont pas conformes, sont protégés par des droits acquis"

ARTICLE 3.2.-

Le deuxième alinéa de l'article 4.5 est modifié de telle sorte qu'est ajoutée, suite à l'expression "empire", la



4

phrase suivante: "Une construction érigée sur un terrain compris subdivisé à même une terre agricole et ayant fait l'objet d'une autorisation non agricole peut être desservie par une simple voie d'accès."

ARTICLE 3.3.-

Le premier alinéa de l'article 8.1.2.2 est modifié par l'ajout, suite à l'expression "comme suit", de l'expression ", lorsque le coût des travaux excède 500 \$ (ou 1 000 \$, s'il s'agit du remplacement de matériaux ou d'ouvrages par un même type de matériaux ou d'ouvrages)".

ARTICLE 3.4.-

L'article 9.2 est abrogé et est remplacé par l'article 9.2 suivant:

"9.2 SANCTIONS PÉNALES

Toute personne qui contrevient aux dispositions des règlements d'urbanisme commet une infraction et encourt les amendes minimales et maximales suivantes:

- 1° pour une première infraction, une amende minimale de 200 \$ et maximale de 1 000 \$ pour une personne physique, ou une amende minimale de 400 \$ et maximale de 2 000 \$ pour une personne morale;
- 2º pour une récidive à une disposition du règlement concernant les nuisances publiques, d'une amende minimale de 500 \$ et maximale de 2 000 \$ pour une personne physique, ou d'une amende minimale de 1 000 \$ et maximale de 4 000 \$ pour une personne morale."



ARTICLE 3.5.- À la suite de l'article 9.2, est ajouté l'article 9.3 suivant:

"9.3 RECOURS CIVILS

Le conseil peut aussi, en cas de contraventions aux règlements d'urbanisme, nonobstant ce qui précède, exercer tous recours civils prévus à la Loi."

ARTICLE 4.
Le règlement numéro 49 intitulé "Règlement de zonage"

est, par les présentes, modifié à toutes fins que de droit

de telle sorte que:

ARTICLE 4.1.- L'article 2.2.2.3 du règlement de zonage est modifié:

- a) en ajoutant, suite au paragraphe 27°, le paragraphe suivant:
 - "28° les ensembles d'au plus 12 kiosques saisonniers de ventes de biens et services".

ARTICLE 4.2.- L'article 2.2.2.5 du règlement de zonage est modifié:

- a) en ajoutant, au paragraphe 5°, suite à l'expression "boîtes de nuit", l'expression "(à l'exclusion des bars présentant des spectacles de danse nue)".
- ARTICLE 4.3.- L'article 2.2.3.2 du règlement de zonage est modifié en ajoutant, au deuxième alinéa, suite au paragraphe 5°, le paragraphe suivant:
 - "6° Offrir des boissons alcoolisées et des spectacles de danse nue."



ARTICLE 4.5.-

L'article 6.1.4 du règlement de zonage est modifié en remplaçant, suite à l'expression "édifices," l'expression "du culte" par l'expression "publics"";

ARTICLE 4.6.-

L'article 9.2 du règlement de zonage est modifié en ajoutant, suite au paragraphe 25°, le paragraphe suivant: "26° les patios, pourvu qu'ils soient situés à au moins 1,5 mètres de la ligne du terrain."

ARTICLE 4.7.-

L'article 15.5 est modifié en abrogeant le paragraphe 1° et en le remplaçant par le paragraphe suivant:

"1° le bâtiment où se déroule l'activité doit appartenir à la classe d'usage "Ha". Un maximum de deux chambres d'hôtes peut toutefois être aménagé dans un bâtiment complémentaire à une résidence ou à une ferme lorsque ce bâtiment a été érigé avant l'entrée en vigueur du présent règlement et qu'il est situé sur un lot d'au moins 3 000 m²;

ARTICLE 5.-

Le règlement numéro 50 intitulé "Règlement de lotissement" est, par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:

ARTICLE 5.1.-

L'article 4.7.2 du règlement de lotissement est modifié de telle sorte qu'est ajouté, suite au premier alinéa, le deuxième alinéa suivant:

"Un permis de lotissement peut être accordé pour l'agrandissement d'un lot distinct dérogatoire, dont la dimension ou la superficie n'est pas conforme aux dispositions du règlement de lotissement."



ARTICLE 6.-

Le règlement numéro 51 intitulé "Règlement de construction" est, par les présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que:

ARTICLE 6.1.-

L'article 4.1 du règlement de construction est modifié de telle sorte qu'est abrogée, suite à l'expression "valeur", l'expression "portée au rôle d'évaluation";

ARTICLE 7.-

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À BAIE-SAINTE-CATHERINE CE sième jour du mois de juin 1995

Albert Boulianne, Maire

Ève Savard, Secrétaire-trésorière



Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine, Charlevoix.

7ième jour du mois d'août 1995. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne Mesdames et Monsieur les conseillers: Odile Imbeault, Gisèle Dallaire et Raymond Savard.

Tous formant quorum

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION # 63-95

Il est proposé,

faite.

que les minutes du 3 juillet 1995 soient acceptés tel que lecture

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

5921 Be	emard Gagnon Électrique	Contrat entretien(juin)	341,87
	seph Laprise	avis public	13,15
	ve Savard	sem. se term. le 7 juillet	240,51
	e Savard	sem, se term, le 14 juillet	240,51
	ve Savard	voyage à La Malbaie (réunion elect.)	42,00
	lien Savard	3 voyage barrage	69,00~
	re Savard	sem, se term, le 21 juillet	240,51
	any Hovington	16 hrs travaux barrage	116,48
	lien Savard	3 voyages au barrage + 14 hrs	161,92 -
	aniel Asselin	Location scie + 14 hrs	126,92
	e Savard	sem, se term, le 28 juillet	240,51
	ntoine Boulianne	31 jours de chlore	217,00
	narles-Henri Dufour	19 hrs barrage	138,32
	narles-Henri Dufour	19 hrs barrage	138,32
	ernard Gagnon Électrique	Contrat entretien(juillet)	341,87
	audine Therrien	Cueillette des vidanges	675,00
5937 Hy	ydro-Québec	Bâtisse chlore	55,61
5938 H	ydro-Québec	Salle Municipale	188,63
5939 La	boratoire génie sanitaire	Analyse d'eau	27,13
	ell Canada	téléphone	200,31
5941 Fo	ormulaires Ducharme	Mise à jour règl. inspecteurs mun.	40,66
5942 Pi	èces d'autos Deschênes	Fournitures	1375,15
5943 Cd	оор	Barrière dépotoir	152,65
5944 Le	es Editions Nordiques	Parution journal amendements	1057,50
5945 Ma	allette Maheu	Formation 94 et vérification 95	7919,87
5946 Hy	ydro-Québec	Éclairage Public	386,24
	M.R.C.Q.	Courrier spécial	22,38
5948 Di	com Express	Courrier spécial	13,74



RÉSOLUTION # 64-95

Il est proposé,

que les comptes soient payés et acceptés tel que présentés

accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 65-95

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie Ste-Catherine a converti au sodium son réseau d'éclairage des voies publiques en conformité avec les modalités du Programme de conversion de l'éclairage public d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité sait que ses vieux luminaires au mercure sont susceptibles de contenir des déchets dangereux tels que du BPC dans les condensateurs et du Mercure dans les ampoules;

ATTENDU QUE la Municipalité désire respecter les lois et les règlements concernant les déchets dangereux du MENVIQ;

ATTENDU QUE la Municipalité cède à Hydro-Québec ses droits de propriété sur les luminaires convertis:

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que:

La Municipalité de Baie Ste-Catherine cède gratuitement à Hydro-Québec les luminaires à vapeur de mercure convertis dans le cadre du Programme de conversion de l'éclairage public pour en permettre le recyclage et le traitement.

Accepté à l'unanimité

AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Raymond Savard pour qu'un règlement d'entente soit pris avec la MRC.

AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Odile Imbeault pour un règlement d'emprunt pour les frais d'ingénierie pour en emprunt d'environ 20000.00\$.



RÉSOLUTION # 66-95

Il est proposé par Gisèle Dallaire secondé par Odile Imbeault,

Qu'un mandat soit donné au groupe Intech pour effectuer les travaux suivants:

- 1.- Location d'un pilote et transport des équipements Québec-Chantier(aller-retour). 6200,00\$
- Location d'une pelle mécanique pour déchargement pilote (env. 4000 lbs). Ce coût peut varier selon le temps requis pour effectuer cette opération.
- 3.- Honoraires professionnels pour ingénierie (pilote et étude) incluant: un voyage pour mise en place et en marche du pilote, relevés, prélèvement d'échantillons d'eau et un autre voyage pour un second prélèvement d'échantillons d'eau. 6440,00\$
- 4.- Location d'une pelle pour environ 6 hrs afin de vérifier la profondeur du roc (réservoir). 360,00\$

Préparation du rapport final et rencontre du conseil de la municipalité pour explications de l'étude. 3075,00\$

Pour un total de 17975,00\$, Test phisico-chimique inclus (taxes non-incluses)

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 67-95

Il est proposé par Raymond Savard, secondé par Odile Imbeault,

qu'une messe soit payée au Maire de La Malbaie décédé récemment et qu'une lettre de sympathie soit envoyé à la famille en deuil.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 68-95

Monsieur Raymond Savard propose la levée de l'assemblée à 19h40

- Prendre information concernant PAGÉ Construction qui s'est servi du réseau d'acqueduc sans autorisation pour emplir leur camion.

Eve Sward, section



Provinde de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine, Charlevoix

5ième jour de septembre 1995. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h05 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur les Maire Albert Boulianne Madame et Messieurs les conseillers: Maurice Harvey, Odile Imbeault, Henri-Paul Chamberland et Raymond Savard.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION # 69-95

Il est proposé,

que les minutes du 7 août 1995 soient acceptés tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

	2.77.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.2.		
5949	Julien Savard	Chasse à l'ours # 1 voy. barrage	170.00
5950	Eve Savard	sem, se term, le 4 août	240,51
5951	Antoine Boulianne	115 hrs de maintenance au barrage	764.34
5952	Luc Caron	19.5 hrs barrage	141.96
5953	Hydro-Québec	Eclairage Public	399.11
5954	Eve Savard	Sem, se term, le 11 août 1995	240.51
5955	Julien Savard	36.5 hrs barrage	208.81
5956	Julien Savard	25 hrs + voy. 4 roues	320.00
5957	Eve Savard	sem, se term, le 18 août 1995	240.51
5958	Jérôme Savard	23.5 hrs + 4 voy.	21,1.08/23.8
5959	Albert Boullanne	1 voy. scoeur + 1 voy. St-Siméon	33,00 ~
5960	Raymond Savard	3 voy. St-Siméon	63.00
5961	Daniel Asselin	36 hrs barrage	262.08-3
5962	Christian Schweitzer	Achat d'eau	28.00
5963	Julien Savard	6.5 hrs + 2 voy.	67.32 1/25
5964	Eve Savard	Sem. se term. le 25 août 1995	240.51
5965	Martial Asselin	5 hrs de pompage	35.00
5966	Gaétan Dufour	5 hrs de pompage	35,00 🖅
5967	Daniel Asselin	Travaux. barrage	8.05 🏕
5968	Daniel Gaudreault	11 hrs + 2 voy.	100.08 //
5969	Jérôme Savard	30 hrs + 5 voy. 4 roues	233,12 30
5970	Eve Savard	sem, se term, le 1er septembre 1995	240.51
5971	Bernard Gagnon Electr.	Contrat (août 1995)	341.87
5972	Les Entr. Lucien Dufour	Travaux Dépotoir	923.04
5973	Garage Fortin Savard	Achat de bougles (pompe)	6.84
5974	L.P. tanguay Ltée	Achat de chlore	1138.50
5975	Imprimerie Charlevoix	Achat rouleaux Fax	53.44
5976	Marché Hovington	C/P depuis mars 1995	451.54



5977	Mun. Cap-à-l'Aigle	Plaquettes économiseur d'eau	10.00
5978	C.S.S.T.	Balance contribution	15.64
5979	¢ain, Lamarre, Wells	Reteiner	1017.33
5980	Le Groupe Intech	analyse Phisico-chimique	1618.16
5981	Antoine Boulianne	31 jours de chlore	217.00
5982	Antoine Boulianne	140.5 hrs barrage	891,37
5983	Luc Caron	120.5 hrs barrage	790.66
5984	Raymond Savard	2 voy. St-Siméon	42.00
5985	Claudine Therrien	Cueillette des vidanges	675.00
5986	Revenu Québec	Déductions	420.80
5987	Centre de données fiscale	es Déductions	398.50
5988	Eve Savard	1 voy. Clermont (réunions corridor routier)	48.00

RÉSOLUTION # 70-95

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

accepté à l'unanimité

REGLEMENT # 61

Règlement autorisant la conclusion d'une entente en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement entre la Municipalité de Baie Ste-Catherine et la Municipalité Régionale de Comté de Charlevoix-Est.

ATTENDU QUE la Municipalité de Baie Ste-Catherine et la Municipalité Régionale de Comté de Charlevoix-Est désire se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivant du Code Municipal et ce, pour conclure une entente Intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

ATTENDU QU'un avis de Motion a été donné par Raymond Savard lors de la session régulière du 7 août 1995 et qu'avec cette avis de motion, une dispense de lecture est autorisée, compte tenu que le règlement à être adopté a été délivré à tous les membres du Conseil Municipal.

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Maurice Harvey, appuyé par Odile Imbeault.

et résolu à la Majorité (M. Henri-Paul Chamberland, contre), que le Conseil Municipal de Baie Ste-Catherine adopte le règlement # 61, ordonne et statue à savoir ce qui suit:

Article 1

Le présent règlement protera le numéro et titre suivant: Règlement numéro 61, concernant une entente Interminicipale entre la Municipalité de Baie Ste-Catherine et la Municipalité Régionale de Comté de Charlevoix-Est.



Article 2

Le présent règlement a pour but de décréter une entente Intermunicipale en matière d'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement.

Article 3

L'entente à être signée est annexée au présent règlement comme si elle était ici au long reproduite.

Article 4

Le Maire, Albert Boulianne et la Secrétaire-Trésorière, Eve Savard sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Baie Ste-Catherine la dîte entente Intermunicipale avec le ou les représentants de la Municipalité Régionale de Comté de Charlevoix-Est.

Article 5

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Albert Boulianne, Maire

Eve Severy See 1500.

RÉSOLUTION # 71-95

ATTENDU la sécheresse qui fait rage dans notre Municipalité et que, dû à cette sécheresse, nous n'avons plus d'eau potable;

ATTENDU QUE, des solutions ont été apportées pour avoir de l'eau soit l'achat et la location de pompes, l'engagement d'un très grand nombre de personne pour pomper l'eau pour notre réservoir jour et nuit;

ATTENDU QUE nous sommes présentement rendus à environ 6000\$ de dépenses et que ces dépenses risquent de doubler;

ATTENDU QUE nous avons fait appel à la sécurité publique pour nous aider à résoudre notre problème;

ATTENDU QUE sans eau, cela risque de causer un sérieux problème économique à cause des touristes qui ne voudront plus venir à Baie Ste-Catherine parce que nous n'avons pas d'eau à leur donner;



EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Odile Imbeault, appuyé par Maurice Harvey,

Qu'une demande d'aide financière soit faite au Ministre de la Sécurité Publique, Monsieur Serge Ménard pour nous aider à défrayer les coûts d'opération pour l'eau.

Que copit soit envoyé au Député de Charlevoix, M. Rosaire Bertrand, Sécurité Civile et au Ministre des Affaires Municipale, M. Guy Chevrette.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 72-95

Il est proposé par Odile Imbeault,

oroposé par Odile Imbeault, appuyé par Raymond Savard, QNO (m am)

que Monsieur Maurice Harvey soit nommé pour une période de trois (3) mois.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 73-95

Il est proposé par Raymond Savard appuyé par Maurice Harvey.

qu'une dépense d'environ 20000\$ soit décrétée pour les tests d'eau (essais pilote) avec le Groupe Intech. Voir en référence la résolution 66-95.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 74-95

Il est proposé par Maurice Harvey, appuyé par Odile Imbeault,

que M. Luc Caron soit nommé inspecteur Municipale, Garde Feu, Homme de Maintenance et pour avoir soin du système de chloration.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION #75-95

Il est proposé par Maurice Harvey, appuyé par Odile Imbeault,

qu'une dépense d'environ 500\$ soit décrété pour fêter le départ à la retraite de Garde Martel. Que ces dépenses soient pris à même le fond d'administration (Législation).



RÉSOLUTION # 76-95

Il est proposé par Odile Imbeault, appuyé par Henri-Paul Chamberland,

que Mme Eve Savard soit autorisée à alier à Clermont pour signer le Rôle d'évaluation.

Accepté à l'unanimité

- Vérifier règlement d'urbanisme pour certification de localisation.

RÉSOLUTION #77-95

Madame Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 20h45.

Maire

Sec.-trés.



Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine, Charlevoix.

2ième jour du mois d'octobre 1995. Assemblée régulière du conseil nunicipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne Mesdames et Monsieur les conseillers: Odile Imbeault, Henri-Paul Chamberland et Gisèle Dallaire.

Tous formant quorum.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION # 78-95

Il est proposé,

que les minutes du 5 septembre 1995 soient acceptés tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

5989	Antoine Boulianne	39 voy. à 3.00\$	117.00
5990	Julien Savard	15 hrs + 3 voy. 4 roues	139.20-15 - 105
5991	Eve Savard	sem. term. le 8 sept.	240.51
5992	Julien Savard	12 hrs + 1 voy. 4 roues	97.36-12-74
5993	Eve Savard	1 voy. Clermont	48.00
5994	Daniel Asselin	14 hrs barrage	101.92 /4/- 9 5
5995	Julien Savard	Contrat pompage	140.00 9 = 140
5996	Joseph Laprise	Avis Public	13.76
5997	Eve Savard	sem. term. le 15 sept.	240.51
5998	Bernard Imbeault	services rendus barrage	28.00
5999	Eve Savard	sem. term. le 22 septembre	240.51
6000	Mme Joseph Laprise	Epicerie	32.69
0001	Eve Savard	sem, term, le 28 septembre	240.51
0002	Hydro-Québec	Eclairage Public	404.70
0003	Hydro-québec	Salle Municipale	87.03
0004	Hydro-Québec	Bâtisse chlore	32.96
0005	Formulaires Ducharme	mise à jour loi municipales	49.22
0006	J.A. Guérin et Fils	Location pompe août et sept.	456.93
0007	Imprimerie Charlevoix	Fournitures	21.75
8000	U.M.R.C.Q.	Courrier spécial	13.67
0009	CLSC Charlevoix	contribution COMUR	100.00
0010	Bernard Gagnon Electr.	entretien réseau éclairage sept.	341.87
0011	Claudine Therrien	Cueillettes des vidanges	675.00
0012	annulé	•	
0013	annulé		
0014	Luc Caron	30 jours de chlore	210.00
		,	



Luc Caron Revenu Québec Centre fiscal Gisèle Poitras

68 hrs + 1 voy. S.-Coeur Déductions Déductions

Fête garde Martel

507.64 385.68 365.59 511.09

TOTAL: 5332 01

RÉSOLUTION # 79-95

Il est proposé,

que les comptes soient payés et acceptés tel que rpsentés.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 80-95

Il est proposé par Odile Imbeault, secondé par Gisèle Dallaire,

que le Maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les projets fédéral et provincial.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION #81-95

Il est proposé par Henri-paul Chamberland, secondé par Odile Imbeault,

qu'un dons de 100.00 \$ soit donné à la Fabrique St-Firmin dans le cadre de son souper paroissial.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 82-95

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 20h05.

Albert Boulianne Maire Le Cavail



RÉSULTAT DE LA MISE EN CANDIDATURE

Vendredi, le 13 octobre 1995

En tant que Présidente d'élection, je déclare qu'il y aura la tenue d'un scrutin secret pour l'élection au poste de:

MAIRE:

M. Albert Boulianne

M. Henri-Paul Chamberland

CONSEILLERS:

Siège # 1:

M. Jean Paul Boulianne

M. Réjean Ouellet

Siège # 3:

M. Benoit Imbeault

Mme Odile Imbeauit

Siège # 4:

Mme Rachel P. Caron

M. Clément Savard

Siège # 5: M. Carol Arbour

M. Richard Gaudreault

Siège # 6:

M. Rosaire Poitras

M. Raymond Savard

Je déclare élu par acclamation:

Au Siège # 2: M. Gérard Foster

Eve Savard, présidente d'élection

THE PROPERTY OF THE PROPERTY O

RÉSULTAT DU RECENCEMENT DES VOTES

Aux postes de:

Maire:

Albert Boullanne

149 voies

Henri-Paul Chamberland

72 voies

Est élu:

Albert Boulianne avec 77 voies de majorité

conseillers:

poste # 1;

Jean Paul Boullanne

97 voies

Réjean Ouellet

118 voies

Est élu:

Réjean Ouellet avec 21 voies de majorité



poste # 3: Benoit Imbeault

93 voies

Odlle Imbeault

126 voies

Est élue:

Odile Imbeault avec 33 voies de majorité

poste # 4: Rachel P. Caron

132 voies

Clément Savard

89 voies

Est élue:

Rachel P. Caron avec 43 voies de majorité

poste # 5: Carol Arbour

57 voles

Richard Gaudreault

154 voles

Est élu:

Richard Gaudreault avec 97 voies de majorité

poste # 6:

Rosaire Poitras

123 voies

Raymond Savard

92 voles

Est élu:

Rosaire Poitras avec 31 voies de majorité

SM-67

SM-67

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE



SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Municipalité de Bale Ste-Catherine

	, domicilié	in the state of th	744	n de MAJRE	conformément à la loi, avec honnéesé et justice dans les mailieurs intérêts de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.	B. Williams
Albert Boullanne		4440 000 000	320, vote 130, pare sectoristic	(ou affirme acleanellement) que l'exercerai ma fonction de	, avec houndsté et justice dens bles qui le composent.	1 7.11
Albe	Rentier	366	300	(ou affirme solennellem	conformément à la loi, avec honnéssé et ju habitants et contribuables qui la composent.	

ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE secrétaire-trésorière

ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE

secrétaire-trésorière



SM-67 LERM-ARTICLE 313

SM-67

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Municipalité de: Delle Stervoure line	Municipalité de Bale Ste-Catherine
Odile imbeault	Je. Gérard Foster
	The state of the s
The second of th	Profession
524, route 138, Bale Ste-Catherine jure	247, rue Lecierc, Bale Ste-Catherine
(ou affirme solement) que j'exerceral ma fonction de conseil l'êre	(ou affirme solennellement) que l'exercerai ma fonction de mes exemple.
conformément à la tol, evec bonnéhelé et justice dans les melleurs intérêts de la manicipalité et des habitants et contribuables qui la component.	conformément à la loi, avec honditeté et justice dans les mellteurs intérêts de la municipalité et des habitents et conditiousblas qui la composent.
BITAL DEPORT C. D. Secret II	B Tot don't Laction Soot te
ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE	ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOL LE
(1) Sai'all secrétaire-trésorière	C. Solite Il secretaire-trésorière

SM-67

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

funicipalité de	Bale Ste-Catherine
	Richard Studiesult
	Property Commence of the Comme
	Indial cur
	Printers
	2% rue Leclerc, Baie Ste-Catherine jume
	Agents to Silverin
Iffices solennelles	ou affirms solennalisment) que l'uzercersi me fonction de
formement & Is loi.	conformement à la loi, avec honnèteté et justice dans les mellieurs jesévés de la municipalité et des habitants et contribuables qui la composent.
Er Tal signit	Rila La Landram &
SERMENTÉ (OU A	ASSERMENTÉ (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE

SM-67

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Bele Ste-Catherine

Municipalité de: 8216 Ste-Catherline	
Rachel P. Caron	
Passa & Are	
Boulton	, domicilié
Profession	
365, route 138, Baie Ste-Catherine	3
Agreem by detroine	
(ou affirme solennestement) que l'exerceral me fonction de	
conformément à la loi, avec bonnéhais et justice dans les mellieurs intérêts de la municipalité et de	cipelité et d
bebignits at contribusbles qui la composent.	

secrétaire-trésorière

ASSERMENTE (OU AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT) DEVANT MOI, LE 1995 11 10

secrétaire-trésorière



SM-67

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

ASSERNMENTE (OU AFFIRMÉ SOLENWELLEMENT) DEVANT MOL, LE

W. Saillile secretaire-tresorière



Province de Québec

Municipalité de Bale Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix.

13ième jour du mois de Novembre 1995. Assemblée régulière du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne Mesdames et Messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster, Odile Imbeault, Rachel P. Caron, Richard Gaudreault et Rosaire Poitras.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés, était aussi présente.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION #83-95

Il est proposé,

que les minutes du 2 octobre 1995 soient acceptés tel que lecture faite.

Accepté à l'unanimité

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

		THE TOP I AVEL INTO	1
0019 0020	Maurice H. Harvey	2e pmt rémunération conseiller	580.43
0020	Odile imbeault	2e pmt rémunération conseiller	580.43
0021	Henri-Paul Chamberland	2e pmt rémunération conseiller	580.43
0022	Gisèle Dallaire	2e pmt rémunération conseiller	580.43
	Raymond Savard	2e pmt rémunération conseiller	580.43
0024 0025	Albert Boullanne	2e pmt rémunération Maire	1740,44
0025	Eve Savard	sem, se term, le 6 octobre	240.51
0028	Raymond Savard	1 voy. Cap-à-l'Aigle	42.00
0027	Albert Boulianne	1 voy. La Malbaie	42.00
0028	Antoine Boullanne	99hrs, 363.5km à .30, 8 permis à 10\$	873.87
0029	Eve Savard	sem, se term, le 13 octobre	240.51
0031	Eve Savard	sem, se term, le 20 octobre	240.51
0031	Flabrique St-Firmin	Dons pour souper	100,00
0032	Eve Savard Eve Savard	sem, se term, le 27 octobre	240.51
0034		sem, se term, le 3 novembre	240.51
0035	Eve Savard	sem, se term, le 10 novembre	240.51
0036	Laboratoire génie sanit.	Analyse d'eau	77.15
0037	Marché Hovington	Epicerie + gaz	227.40
0037	Lannuaire du télécopieur	Achat d'annuaire pour Fax	115.50
0039	Claudine therrien	Vidanges + 10% cautionnement	1575.00
0040	Claudine Therrien	contrat soc.trav.+transp.+loc. conteneur	1385.00
0040	Jennifer Durocher	sec. d'élection + réviseur	504.00
0041	Yolande Asselin	Réviseur	30.00
0042	Claudine Therrien	Scrutateur	179.00
0070	Luc Caron	Préposé au maintien de l'ordre	56.00



0044	Dave Savard	Préposé au maintien de l'ordre	67.00
0045	Eve Savard	Présidente d'élection	444.06
0046	Hydro-Québec	Eclairage Public	404.70
0047	Hydro-Québec	Bâtisse chlore	38.12
0048	Hydro-Québec	Salle municipale	198.03
0049	Ministère des finances	Taxe de police	2945.00
0050	Bernard Gagnon Electriq	ue contrat réseau éclairage	341.87
0051	Revenu Québec	Déductions	
0052	Centre de données fiscal	es Déductions	
0053	Westburne Québec	Tuyau d'égoût pluvial	6616.05 🔑
0054	Poitras lavigueur assur.	cautionnement secrétaire	150.00
0055	Groupe Intech	location pilote	7065.21
0056	Guy Perron	Bris acqueduc	296.28
0057	Luc Caron	31 jours de chlore	217.00
0058	Luc Caron	57 heures de maintenance	438.96
0059	Pascal Gaudreault	20 voy. sable + 1 heure	445.00 /
0060	Dany Hovington	3h. bris d'acqueduc	21,84
0061	Frédérick Duchesne	3h. bris d'acqueduc	21,84
0062	Dave Savard	3h. bris d'acqueduc	21,84
0063	André Asselin	3h. bris d'acqueduc	21,84
0064	Martial Asselin	2.5hrs bris acqueduc	18,20
0065	Daniel Asselin	bris acqueduc + creusage valve	65,52
0066	Antoine Boulianne	22 hrs de maintenance	160,16
0067	Bell Canada	Téléphone	463,39
		•	100,00

RÉSOLUTION #84-95

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION #85-95

Il est proposé par Gérard Foster secondé par Richard Gaudreault,

qu'une demande de permis d'intervention pour bris d'acqueduc situé près du 591, rte 138, soit demandé au ministère des Transports.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 86-95

Il est proposé par Réjean Ouellet secondé par Rachel P. Caron,

qu'une demande de permis d'intervention pour bris d'acqueduc situé près du 610, rte 138, soit demandé au ministère des Transports.



RÉSOLUTION #87-95

Il est proposé par Odile Imbeault, secondé par Rosaire Poitras,

qu'une demande de permis d'intervention pour déverser l'égoût pluvial de la rue Leclerc dans celui du Ministère des Transports situé sur la route 138 soit demandé au Ministère des transports.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 88-95

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement Provincial nous a donné une subvention de 15000\$ pour l'aménagement d'un sîte commercial;

CONSIDÉRANT QUE, pour faire cet aménagement, il fallait construire un égoût pluvial;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement fédéral nous a donné un projet article 25 pour exécuter ces travaux, ce projet étant d'une durée totale de 30 semaines;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'entente et selon notre budget, nous devons fournir un montant de 15000\$ pour avoir droit à ces subventions:

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 25, nous avions une date limite pour exécuter les travaux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour de meilleures garanties de légalité, d'approuver les travaux tel qu'exécutés et ceux à compléter dans l'avenir;

CONSIDÉRANT QUE les montants qui ont été dépensés ne sont pas des montants sortis directement du budget, mais donné par subventions gouvernementales;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par Gérard Foster secondé par Richard Gaudreault,

que nous prenions à même le fond d'immobilisation un montant de 15000\$ pour que nous puissions acheter le matériel nécessaire à l'exécution de ces travaux.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 89-95

l est proposé par Gérard Foster secondé par Rosaire Poitras

que Madame Odile Imbeault soit nommée pro-maire pour une période de 3 mois.



RÉSOLUTION # 90-95

Il est proposé par Odile Imbeault secondé par Réjean Ouellet,

qu'une rencontre soit demandée avec le Parc Marin du Saguenay.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 91-95

Il est proposé par Rachel P. Caron secondé par Réjean Ouellet,

qu'une demande de subvention soit demandé aux Gouvernements provincial et fédéral pour continuer notre égoût pluvial et notre développement commercial pour l'année 1996.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 92-95

Il est proposé par Richard Gaudreault secondé par Rosaire Poitras,

qu'un Polaroid soit acheté sulvant le rapport qualité/prix.

Accepté à l'unan m té

RÉSOLUTION # 93-95

Il est proposé par Odile Imbeault secondé par Réjean Quellet,

qu'une étagère de classement soit achetée pour le bureau municipal.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 94-95

Il est proposé par Rosaire Poitras secondé par Réjean Ouellet,

que des Matériaux soient achetés pour réparer le garage municipal pour que les pompiers puissent réparer et entreposer leur camion de service. Les pompier feront le travail bénévolement.



RÉSOLUTION # 95-95

Il est proposé par Gérard Foster secondé par Odile Imbeault,

que le conseil Municipal demande à M. Denis Dufour de la MRC de Charlevoix-Est pour venir inspecter dans la Municipalité avec notre inspecteur municipal.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 96-95

Il est proposé par Réjean Ouellet secondé par Rachel P. Caron

que nous réitérions notre demande de toilette au 2e Lac à Baie Ste-Catherine et qu'une rencontre soit aussi demandée avec M. Sawyer du Ministère des Transports de La Malbaie.

Que copie soit envoyée au député Rosaire Bertrand et au Ministère de l'environnement.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 97-95

Il est proposé par Odile Imbeault secondé par Gérard Foster

qu'une demande de klosque touristique et d'information soit demandé et que des recherches soient faites pour avoir le plus de subvention possible.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 98-95

Il est proposé par Odile Imbeault secondé par Rosaire Poitras

qu'une rencontre soit demandée avec le Parc Saguenay.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 99-95

ll est proposé par Réjean Ouellet secondé par Richard Gaudreault,

qu'une demande de location du terrain des Prices situé près des chutes à Baie Ste-Catherine soit faite à M. Trembiay.



RÉSOLUTION # 100-95

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 20h15.

Maire

secrétaire-trésorière

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

4ième jour du mois de décembre 1995. Assemblée régulière du conseil municipale tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant le Code de la Province de Québec.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne Mesdames et Messieurs les conseillers: Réjean Quellet, Gérard Foster, Odile Imbeault, Rachel P. Caron, Richard Gaudreault et Rosaire POITRAS.

Tous formant quorum.

Mme Eve Savard, sec.-trés. était aussi présente.

L'ordre du jour est accepté en prenant soin de laisser le varia ouvert.

RÉSOLUTION # 101-95

Il est proposé,

que les minutes du 13 novembre 1995 soient acceptés tel que lecture faite.



PRÉSENTATION DES COMPTES POUR ACCEPTATION

0068	Jerôme Savard	Location Mixeur (projet)	50,00
0069	Gérald Harvey	Achat de Balayeuse	450,00
0070	Eve Savard	sem, term, le 17 novembre 1995	240,51
0071	Eve Savard	sem. term. le 24 novembre 1995	240,51
0072	Joseph Laprise	Achat de timbres	51,28
0073	Albert Boulianne	Achat de Polaroid	74,04
0074	Almé Poitras	10 voy. sable à 30,00\$	300,00
0075	Yves Poitras	10 voy. sable à 30,00\$	300,00
0076	Eve Savard	sem, term, le 1er décembre 1995	240,51
0077	Claudine Therrien	Cueillette des vidanges	675,00
0078	Claudine Therrien	Enlèvement de la neige	1800,00
0079	Bernard Gagnon Électr.	Contrat entretien éclairage	341,87
0800	Luc Caron	30 jours de chlore	210,00
0081	Médaille d'Or inc.	Achat d'épinglettes	1296,71
0082	Hydro-Québec	Salle municipale	88,27
0083	Les Pétroles Irving	Huile à chauffage	87,32
0084	Comité des pomp, de BS	C Réparation camion d'incendie	30,00
0085	MRC de Charlevoix-Est	Quote-part et évaluation	1462,50
0086	J.A. Guérin et Fils	Fournitures	104,50
0087	Westburne Québec	Équipement égoût pluvial	2829,05
0088	Antonio Dufour	39 heures au barrage	283,92
0089	Marie-Jeanne Boulianne	Électricité et eau pour projet égoût pluv.	25,00
0090	Distribution trols "S"	Location machine à eau	31,68
0091	Jules Savard	Électricité et eau pour projet égoût pluv.	25,00
0092	Pièces d'autos Deschêne		1354,89
0093	Les Entr. Lucien Dufour	Brls acqueduc + creusage égoût pluvial	3681,95
0094	Revenu Québec	Déductions	395,03
0095	Centre de données fiscal	es Déductions	324,68
0096	Bell Canada	Téléphone	143,44
0097	Hydro-Québec	Éclairage Public	404,70

RESOLUTION # 102-95

Il est proposé,

que les comptes soient acceptés et payés tel que présentés.

Accepté à l'unanimité

RESOLUTION # 103-95

Il est proposé par Rosaire Poitras secondé par Richard Gaudreault,

que le conseil municipal soit autorisé à aller à la MRC le 6 décembre prochain pour une réunion avec les affaires Municipales concernant le rôle des élus.



RÉSOLUTION # 104-95

Il est proposé par Odlle Imbeault secondé par Réjean Ouellet,

que les taxes impayés soient envoyées à la MRC au début 1996 pour fin de vente de taxes.

Accepté à l'unanimité

AVIS DE MOTION

Mme Odile Imbeault donne un avis de motion pour le Règlement de l'ouverture du bureau.

RÉSOLUTION 105-95

Il est proposé par Réjean Ouellet secondé par Rosaire Poitras,

que la Municipalité de Baie Ste-Catherine s'engage à donner l'autorisation de passage pour le Club de Motoneige du Fjord, sur un espace lui appartenant le long de la rue Leclerc.

Cette autorisation est conditionnelle. Vu qu'une certaine problématique au niveau de la sécurité des riverains, la Municipalité demande donc au Club de lui fournir la garantie comme de quoi il assume les recours encourus contre lui-même, ainsi que les recours encourus contre la Municipalité.

La Municipalité est prête à céder le droit de passage pour l'hiver 1995-96, mais en aucun temps la Municipalité ne veut assumer la responsabilité causée pour dommages corporels et matériels que peuvent créer la surfaceuse ainsi que l'utilisation de motos-neige sur le sentier réservé à cet égard.

La couverture de l'assurance que vous possédez doit couvrir autant les membres que les non-membres et nous aimerions en avoir l'exactitude à ce sujet.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 106-95

Il est proposé par Odile Imbeault secondé par Richard Gaudreault,

que Mme Eve Savard, M. Antoine Boulianne et M. Luc Caron soient autorisé à aller à la réunion du COMUR le 14 décembre prochain.



RÉSOLUTION # 107-95

Il est proposé par Odile Imbeault, secondé par Rosaire Poitras,

qu'une demande formelle pour l'achat du terrain des Prices, soit le lot 7 situé à la Rivière au Canard, au montant de 600,00 \$ soit acheminée à M. Roger Tremblay de la Compagnie Price.

Accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 108-95

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 20h28.

Olbert Backana

Province de Québec

Municipalité de Baie Ste-Catherine Baie Ste-Catherine Charlevoix

21ième jour du mois de décembre 1995. Assemblée spéciale du conseil municipal tenue à l'endroit habituel des séances, soit dans la salle municipale à 19h00 et suivant l'avis public.

Sont présents: Monsieur le Maire Albert Boulianne Mesdames et messieurs les conseillers: Réjean Ouellet, Gérard Foster, Odile Imbeault, Rachel P. Caron et Rosaire Poitras.

Tous formant quorum

Le but de cette assemblée est la suivante:

- Présentation et acceptation du budget 1996.



RECETTES

TAXES PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES TRANSFERTS AFFECTATIONS Fonds de dépense en immobilisation	126 528 20 989 5 006 19 802
TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS	172 325
DÉPENSES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE SÉCURITÉ PUBLIQUE TRANSPORTS HYGIENE DU MILIEU SANTÉ ET BIEN-ETRE URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	61 395 13 640 25 403 26 398 2 800
LOISIRS ET CULTURE ÉLECTRICITÉ FRAIS DE FINANCEMENT	1 796 18 693
TOTAL	150 1 <mark>2</mark> 5
AFFECTATIONS Fonds de dépenses en Immobilisation Autres fonds Déficit	22 200
TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS	172 325

RÉSOLUTION # 109-95

Il est proposé par Rachel P. Caron secondé par Odile Imbeault

que le budget pour l'année 1996 soit accepté tel que présenté ci-

haut.

accepté à l'unanimité

RÉSOLUTION # 110-95

Il est proposé par Réjean Ouellet secondé par Rosaire Poitras

que le taux de taxe foncière pour l'exercice 1996 soit à 1.5096 du 100 \$ d'évaluation. Ceci comprend la taxe de police.

accepté à l'unanimité

Mme Odile Imbeault propose la levée de l'assemblée à 19h15.

Rue Savard, sec très.

What Bulen

